

UNE COALITION POUR LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES PAR L'AGROÉCOLOGIE POSITION DE LA CIDSE - JUIN 2022

Le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires et ses résultats

Le [Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires \(UNFSS\)](#) s'est tenu à New York le 23 septembre 2021. Cet événement, qui a rassemblé diverses parties prenantes (gouvernements, entreprises privées, organisations de la société civile...) afin de répondre au besoin urgent de transformer nos systèmes alimentaires, a été le point d'orgue d'un processus qui aura duré un an et placé la question des systèmes alimentaires sous le feu des projecteurs durant 2021.

La création d'un espace international pour débattre de la nécessaire mise en place de systèmes alimentaires plus durables et plus résilients est une question d'actualité. Or dès son lancement, ce sommet [a soulevé de grandes inquiétudes](#) de la part des organisations de la société civile (OSC), des organisations de peuples autochtones et des syndicats d'agriculteurs et agricultrices et des paysan·ne·s.

Malgré de multiples appels en faveur d'un forum plus inclusif et moins axé sur le secteur privé, les critiques soulevées par la société civile n'ont pas été prises en compte et le Sommet a ouvert la voie à une transformation des systèmes alimentaires adossée aux solutions des entreprises et à la philosophie du partenariat multipartites¹, avec pour conséquence un nouveau système alimentaire mondial qui risque de ne pas corriger ses vieux défauts (insécurité alimentaire, inégalités et pauvreté, changements climatiques), mais au contraire de les reproduire au bout du compte.

Le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires a notamment abouti à la création de [plusieurs coalitions multipartites](#). L'une d'entre elles est destinée à promouvoir [le développement de l'agroécologie](#) : « *L'objectif de la Coalition est d'accélérer la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie, guidée par les 13 principes de l'agroécologie définis par le Groupe d'experts de haut*

¹ Un partenariat multipartite est « une forme de structure de gouvernance en partenariat qui rassemble différents acteurs, tels que la société civile, les gouvernements, les organismes internationaux, les médias, les entreprises privées et les institutions universitaires ou de recherche, pour travailler à une solution commune en partageant leur expérience, leurs informations, leur technologie et leurs ressources financières. Ces partenariats fonctionnent à différents niveaux tels que le niveau mondial, régional et local (en tant qu'initiatives, plates-formes ou dialogues) et la participation peut également impliquer le partage des risques en fonction de leurs responsabilités respectives. » (N. Momen. (2009). Multi-stakeholder Partnerships in Public Policy. University of Rajshahi).

niveau (HLPE) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) qui sont alignés sur les [10 éléments de l'agroécologie](#) adoptés par les 197 membres de la FAO en décembre 2019. »²

La CIDSE a été invitée à rejoindre cette coalition. Or, [elle a été très critique à l'égard de l'UNFSS et de ses résultats](#). Elle a par conséquent décidé de prendre le temps d'analyser le pour et le contre d'une adhésion à la Coalition Agroécologie et d'organiser une consultation interne avec ses membres afin de déterminer quel devrait être le rôle et la position de la CIDSE.

Quelle est la position la CIDSE à l'égard de la Coalition Agroécologie et pour quels motifs ?

À l'issue de plusieurs réunions avec ses membres et de quelques consultations externes, **la CIDSE a décidé de ne pas encore rejoindre la Coalition Agroécologie. Elle a également décidé de réévaluer périodiquement sa position, en fonction de l'évolution de la Coalition.** Cette réévaluation se fera à l'aune d'une série de principes d'engagement qui, s'ils étaient mis en œuvre par la Coalition, créeraient les conditions permettant à la CIDSE d'envisager de la rejoindre à l'avenir (voir ci-dessous).

Avant toute chose, la CIDSE juge positif que le discours de la Coalition s'appuie sur [les 10 éléments de la FAO](#) et [les 13 principes du HLPE](#). Par ailleurs, ses dirigeants actuels et quelques-uns de ses membres sont partenaires de certains projets d'agroécologie de la CIDSE. Nous reconnaissons également que [les premiers documents publiés](#) par la Coalition renforcent cet engagement et présentent des objectifs intéressants.

Certaines préoccupations subsistent néanmoins. La Coalition se fonde sur une approche multipartite qui laisse la porte ouverte à tous les protagonistes « désireux d'agir ». De manière générale, la CIDSE est très critique envers les partenariats multipartites ; elle considère qu'ils n'apportent pas de changements systémiques voire, dans certains cas, perpétuent des pratiques non durables ou injustes. En outre, la tendance croissante des États à se désengager des espaces multilatéraux au profit d'organes moins redevables constitue une menace pour ces espaces démocratiques ; la plupart des partenariats multipartites fonctionnent sur une base volontaire, ce qui va à l'encontre des processus législatifs nationaux dont l'objectif est d'élargir la réglementation. La stratégie générale de changement préconisée par la CIDSE vise à influencer des accords multilatéraux ou internationaux démocratiques contraignants.

Par conséquent, nous invitons la Coalition à :

- Définir un processus d'adhésion clair,
- Mettre en place une gouvernance inclusive claire qui tient compte des rapports de force déséquilibrés,
- Créer un processus transparent qui engage la responsabilité de la Coalition vis-à-vis des réglementations nationales, régionales et internationales.

Même si certains membres de la Coalition sont des alliés clés de la CIDSE, d'autres appréhendent l'agroécologie d'une manière qui n'est pas en phase avec la nôtre et qui nous semble en partie éloignée des 13 principes sur lesquels la Coalition est censée être construite. Il est donc important pour la CIDSE de comprendre

² https://agroecology-coalition.org/wp-content/uploads/2022/05/Coalition-agroecologie_FR-2022-04-28.pdf.

comment la Coalition compte s'assurer que ces principes restent toujours le cadre de référence de ses activités et quels seront les moyens mis en place à cet effet.

Enfin, il est important de comprendre que la CIDSE ne ferme pas la porte à son adhésion à la Coalition Agroécologie, car – moyennant un cadre approprié – celle-ci pourrait également apparaître comme une occasion d'améliorer et d'accélérer la mise en œuvre de l'agroécologie et la transformation des systèmes alimentaires. Comme indiqué précédemment, la CIDSE a donc décidé d'évaluer périodiquement sa position en fonction de l'évolution de la Coalition. Pour ce faire, la CIDSE a dressé une liste de principes d'engagement en vertu desquels elle pourrait envisager de rejoindre la Coalition.

Nous encourageons chaleureusement la Coalition Agroécologie à prendre en considération les points suivants :

1. Une déclaration de la Coalition indiquant sans ambiguïté qu'elle travaille indépendamment du processus de l'UNFSS. Il est important pour la CIDSE que la Coalition prenne ses distances à l'égard de l'UNFSS, en raison des critiques exprimées par plusieurs organisations de la société civile et certains mouvements paysans ainsi qu'en raison du manque de cohérence observé entre les différentes coalitions de l'UNFSS.
2. La Coalition devrait clarifier sa relation et son rôle vis-à-vis du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Ses activités ne doivent pas être une source de confusion, ni réduire le rôle et l'importance du CSA. A cet égard, nous invitons la Coalition à reconnaître l'importance et le rôle du multilatéralisme dans la gouvernance alimentaire.
3. La Coalition devrait établir clairement une série de conditions d'adhésion afin d'éviter d'accepter en son sein toute partie prenante qui ne souscrirait pas pleinement aux 13 principes et à l'approche transformative des systèmes alimentaires basée sur l'agroécologie.
4. L'organe de gouvernance qui est en train d'être instauré par la Coalition devrait mettre en place des mécanismes et des règles qui tiennent compte des risques de déséquilibres dans les rapports de force et qui traitent des éventuels conflits d'intérêts. Par ailleurs, nous invitons cet organe à mettre en place un cadre solide pour garantir la transparence et la responsabilité.
5. La Coalition devrait définir des critères pour identifier et choisir les activités qui contribuent à l'agroécologie basés sur les 13 principes de l'agroécologie.
6. La Coalition devrait reconnaître les causes structurelles des défaillances des systèmes alimentaires. Il est important pour la CIDSE, non seulement de reconnaître les échecs des systèmes alimentaires actuels, mais aussi de s'attaquer à leurs causes profondes.
7. Les droits, les besoins et les intérêts des organisations de la société civile, des organisations d'agriculteurs et agricultrices et des communautés autochtones doivent être la pierre angulaire des activités de la Coalition.
8. La Coalition devrait œuvrer à la mise en œuvre et à la réalisation du droit à l'alimentation.
9. La Coalition devrait soutenir la mise en œuvre de la [Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales \(UNDROP\)](#).

CONTACT

Vincent Dauby, Chargé de mission, agroécologie et souveraineté alimentaire
dauby(at)cidse.org

Rue Stévin 16, 1000 Brussels, Belgium – www.cidse.org